

**Le bulletin  
d'informations de  
la Délégation 35**

40, rue Danton  
35700 Rennes.  
02.99.84.26.66.

Retrouvez toutes les  
infos de ce numéro et  
sa version audio sur le  
site de la Délégation  
<https://apf-francehandicap35.org/>



**SOMMAIRE**

**Page 1 :**

◇ **Édito ,sommaire agenda**

**Pages 2 à 10 :**

◇ **Actualités Nationales**

A la Une : accès aux droits, compensation  
Les brèves : politique et société, finances, éducation, emploi, accessibilité, santé, médias.

**Page 11 :**

◇ **Infos nationales APF**  
Assemblée Générale, projet associatif.

**Pages 12 à 14 :**

◇ **Infos territoriales.**  
30 ans des APEA, Groupe EPO, paralysie cérébrale, stimulateur respiratoire, référent des usagers, MDPH, PCH parentalité...

**Page 15 :**

◇ **Portrait**  
Eric Bodzen et la chorale

**Pages 16 à 20 :**

◇ **Infos DD35 :**  
Événements : mobilisation du 9 mars, AG, étonnant voyage, Groupe Initiatives : Charles Meur, bilan et projets du groupe, braderies, loisirs et joëlettes, agenda.

**Pages 21 et 22 :**

◇ **Culture et sport**

**Page 23 :**

◇ **Divertissements**

**Page 24 :**

◇ **Infos pratiques**

Cher(e)s ami(e)s, cher(e)s adhérent(e)s,

**Édito**

**L'engagement, ce qui nous rassemble...**

L'engagement, ce sera le thème de notre prochaine Assemblée Générale qui se déroulera, à Rennes, le 18 juin prochain. Notez bien cette date dans vos agendas. Nous aurons besoin de tous pour que ce grand rendez-vous, dans un lieu aussi mythique que « le Couvent des Jacobins », soit une réussite.

Qu'est-ce que l'engagement ? Comment se traduit-il dans notre vie d'adhérent à APF France handicap ? Pourquoi s'engager ?

Notre association ne saurait vivre et rayonner sans l'engagement de tous ses acteurs : élus, bénévoles, salariés, militants, pour faire vivre notre mouvement et porter nos valeurs et nos revendications afin que chaque personne en situation de handicap puisse prendre toute sa place dans une société enfin réellement inclusive.

L'engagement n'est pas un vain mot pour notre Délégation. Permettez-moi aujourd'hui ce coup de projecteur sur notre Groupe Initiatives dont je souligne le dynamisme que ce soit pour des mobilisations de terrain (accessibilité, transports...) ou des actions de sensibilisation scolaire (témoignages, parcours fauteuil...). Si l'idée vous tente, n'hésitez pas à rejoindre ce groupe pour y apporter votre pierre et ainsi modifier le regard porté sur les personnes en situation de handicap. L'engagement, c'est aussi cela.

Je tiens également à saluer notre grande mobilisation du 9 mars dernier pour alerter l'opinion sur la dégradation des services à domicile et revendiquer une vie à domicile de qualité. Notre manifestation a su fédérer différentes parties prenantes et attirer l'attention du public.

Notre message a également été bien relayé par les médias et nous espérons qu'il trouvera, en cette période électorale, un écho constructif. Vous découvrirez dans ce bulletin quelques souvenirs de cette grande mobilisation ainsi que les derniers échos sur l'Assemblée Générale à Rennes le 18 juin prochain. Soyons nombreux à répondre à l'appel ! Vous pourrez aussi consulter la feuille de route du futur projet associatif et les rendez-vous programmés sur notre département en vue de son élaboration. L'engagement, c'est également cela : participer à l'évolution de notre mouvement en faisant bouger les lignes !

Merci à tous pour votre investissement et votre engagement à notre cause commune.

Patrick Aubry, représentant élu départemental.

**Ne manquez pas :**

- ◆ L'Assemblée Générale à Rennes (P 11)
- ◆ Les 30 ans des APEA (P 12)
- ◆ La mobilisation du 9 mars (P 16)
- ◆ Les balades en joëlettes
- ◆ L'agenda (P 20)





## ● ACCÈS AUX DROITS

### ●● L'Observatoire des droits

L'Observatoire des droits repose sur l'analyse des questions posées via le dispositif Handi-Droits.

Depuis sa création en septembre 2020, 3 000 personnes ont sollicité ce dispositif aussi bien dans les Délégations que dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Les sollicitations recueillies présentent des situations complexes, souvent dramatiques et inacceptables.

#### **Première problématique saillante, l'information mise à disposition par les services publics est insuffisante et inadaptée.**

En effet, les personnes en situation de handicap et leur famille sont amenées à gérer de nombreuses démarches administratives pour accéder à leurs droits. Il y a un réel besoin d'écoute et de conseils face au manque d'informations disponibles, à leur éparpillement et à leur complexité.

#### **Sur le volet juridique,**

les textes font régulièrement l'objet d'interprétations erronées par les MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) les conseils départementaux ou les organismes de Sécurité Sociale. Les sollicitations reçues font également état de nombreux cas de refus d'appliquer certains droits (aménagement du poste de travail...) et de discriminations. Il y a donc un fort besoin d'accompagnement juridique, notamment en matière de recours lorsque les droits ne sont pas respectés ou mis en œuvre.

#### **Les questions posées concernent une quantité impressionnante de secteurs.**

Celles qui reviennent le plus souvent dans 5 domaines :

- Allocations/Prestations/MDPH
- Logement (hors accessibilité)
- Accessibilité
- Emploi/Travail
- Transport

#### **Voici quelques exemples particulièrement frappants :**

◇ AAH : manque de clarté des informations et difficulté d'accès aux droits via les CAF (Caisse d'Allocations Familiales). Le montant de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) est calculé en fonction des ressources du titulaire de l'AAH, mais les informations ne donnent pas clairement la liste des ressources à déclarer et la CAF ne donne pas les motivations claires des décisions qu'elle prend. APF France handicap réclame entre autres : la création d'un outil de simulation précis et pédagogique (expliquant les abattements, ressources à déclarer ou non) pour le calcul des ressources pour l'AAH et la diffusion sur le site de la CAF d'un guide simple et clair précisant les ressources cumulables ou non avec l'AAH et les différents abattements.



◇ Situations de renoncement aux droits du fait de la complexité des démarches administratives à accomplir (ex : difficulté à faire remplir le formulaire MDPH...). APF France handicap demande une ouverture automatique de certains de ces droits, le renforcement des missions

## OBSERVATOIRE DES DROITS

APF FRANCE HANDICAP

1<sup>ère</sup> édition - Février 2022

d'accueil, d'informations et d'orientation des MDPH, un accès simplifié aux droits et des aménagements dans les procédures.

◇ Scolarisation : absence ou non-remplacement d'un Accompagnant d'Enfant en Situation de Handicap (AESH) dans le cadre scolaire ; non affectation d'un AESH à la rentrée malgré l'accord de la MDPH, absence ponctuelle ou prolongée d'AESH. La principale interrogation des parents porte sur les possibilités de recours pour obtenir l'effectivité du droit à AESH.

◇ Assurance maladie : les franchises et la participation financière pour l'accès aux soins accentuent les difficultés de nombreuses personnes qui doivent faire face à des restes à charge en santé important.

◇ Emploi : aménagement du poste de travail : manque d'informations liées à la procédure d'aménagement de poste, refus par l'employeur d'un aménagement, non-respect par l'employeur des préconisations médicales énoncées par la médecine du travail. APF France handicap demande, entre autres, la réalisation d'études sur les aménagements de poste et le déploiement de dispositifs de maintien dans l'emploi afin de mieux identifier quelle part des ruptures de contrat pour maladie ou invalidité est due à l'absence d'aménagement.

L'Observatoire des droits met ainsi en lumière l'écart existant entre les droits formels et la réalité vécue par les personnes en situation de handicap et leur famille.



## ● ACCÈS AUX DROITS (SUITE)

### ●● L'accès aux droits : au cœur des missions d'APF France handicap

Depuis deux ans, APF France handicap met en place une plateforme « Handi-Droits » pour répondre aux questions sur les dispositifs en faveur des personnes en situation de handicap : aides sociales, allocations/prestations MDPH\* assurance maladie, assurance vieillesse, carte mobilité inclusion, discrimination, logement, emploi/travail, indemnisation, invalidité, protection des personnes, santé, scolarité, transport.

Ce projet permet à APF France handicap de renforcer son rôle historique d'information, de conseils et d'accompagnement des adhérents de l'association dans la défense de leurs droits.

Pour réaliser cet objectif, l'association joue à la fois la carte de la proximité en formant des référents territoriaux mais aussi la carte du professionnalisme en mettant en place au siège un pôle juridique pour traiter les questions les plus complexes.

Vous pouvez solliciter la plateforme Handi-Droits en déposant votre demande à la Délégation  
tel : 02.99.84.26.66. ou  
courriel : dd.35@apf.asso.fr



### ●● Aides sociales : faites valoir vos droits !

Dans son « baromètre du non-recours », le site « mes-allocs » évalue à 10 milliards d'euros le montant des aides sociales non réclamées : le taux de non-recours s'élèverait en moyenne à 37 %. Ce serait en particulier le cas pour les allocations pour les personnes en situation de handicap (Allocation Adulte Handicapé, Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé), mais aussi pour le RSA\* et la prime d'activité.

Aussi n'hésitez pas à vous informer concernant les aides qui existent sur la **plateforme « Mon Parcours Handicap »** : consultez la rubrique « Droits, aides et démarches ».

Autre source d'informations intéressantes pour connaître les aides auxquelles vous pouvez prétendre : **le simulateur « Mes droits sociaux »**, proposé sur le site internet.

L'utilisation de sites internet souvent ne suffit pas : les procédures sont lourdes, les dossiers compliqués et tout le monde n'est pas à l'aise avec l'informatique. Aussi, faut-il souvent chercher un accompagnement auprès des professionnels des CLIC\*, de la MDPH\*, de la CAF\*, ou des CCAS\*

N'hésitez pas à les solliciter : ils sont là pour vous aider.

### ●● Droits de la santé

#### France Asso Santé répond à vos questions en lien avec le droit de la santé :

droit d'accès à son dossier médical ; prise en charge financière des soins ; indemnisation des accidents médicaux ; droits des usagers des établissements médico-sociaux ; discrimination dans l'accès au logement ; accès à l'emprunt et à l'assurance ; secret médical ; etc.

**Santé Info Droits**, une ligne d'informations juridiques et sociales constituée de juristes et avocats qui ont vocation à **répondre à toutes questions en lien avec le droit de la santé.**

**01 53 62 40 30** (prix d'une communication normale)

lien vers le formulaire en ligne : <https://www.france-assos-sante.org/sante-info-droits/>

\*MDPH: Maison Départementale des Personnes Handicapées

CLIC: Centre Local d'Information et de Coordination

CAF: Caisse d'Allocations Familiales

CCAS: Centre Communal d'Action Sociale

RSA: Revenu de Solidarité Active



**• COMPENSATION****•• La crise des métiers de l'humain****La situation se dégrade dans les établissements et services du secteur social, médico-social et socio-judiciaire.**

Absence de revalorisation salariale, sous-effectif, épuisement, sentiment de non-reconnaissance... on compte actuellement 64 000 postes vacants dans ces secteurs. Cette pénurie croissante de personnels qualifiés concerne surtout les métiers du soin et de la rééducation, les métiers éducatifs et les métiers d'accompagnement social.

Ces tensions en matière de ressources humaines mettent en danger la continuité et la qualité de l'accompagnement des personnes fragiles et vulnérables : enfants, personnes âgées, personnes en situation de

handicap, de précarité, de pauvreté, etc. Et les structures n'ont bien souvent pas d'autre solution que de réduire la voilure des prestations proposées ou de retarder l'entrée de nouvelles personnes au sein du service ou de l'établissement.



**Une des demandes des associations de solidarité (dont APF France handicap) a été finalement satisfaite** : le gouvernement a décidé de revaloriser à compter du 1<sup>er</sup> avril tous les métiers du social et du médico-social à hauteur des 183 euros accordés jusque-là au seul secteur sanitaire.

**Mais cela ne suffira certainement pas.**

C'est maintenant une vaste stratégie de revalorisation et de promotion de ces métiers de l'humain qu'il faudra engager. Donner la priorité à la formation et à la qualité de vie au travail (fractionnement du travail...) ; travailler sur les métiers et les conventions collectives ; faciliter les parcours et la mobilité, etc.

**•• Vie à domicile : les personnes handicapées n'en peuvent plus...****A lire sur le site « faire face »**

des témoignages de personnes en situation de handicap qui rencontrent d'énormes difficultés pour mener sereinement leur vie à domicile ; elles ne peuvent pas se résoudre à vivre en institution mais la vie en autonomie devient trop dure car les auxiliaires de vie font défaut et les services n'arrivent pas à répondre aux besoins.

Les personnes interrogées font part de leur anxiété, de l'usure psychologique qui les mine et expliquent les situations où elles se sentent abandonnées, voire mises en danger. Prenez connaissance en particulier du témoignage d'une personne vivant près de Rennes, Blandine Lucas.

<https://www.faire-face.fr/2022/01/14/vie-a-domicile-les-personnes-handicapees-appellent-a-laide/>



Blandine Lucas craint de ne pas pouvoir rester à domicile.



## ● COMPENSATION (SUITE)

### ●● Les 9 propositions prioritaires d'APF France handicap

Le 9 février, APF France handicap a organisé une Journée Débats intitulée  
« **Un droit à compensation inabouti** ».

Cette journée d'échanges a réuni 300 personnes en visioconférence.

À la suite de cette journée, APF France handicap a publié un manifeste sur le sujet de la compensation mettant en avant 9 revendications prioritaires pour que les politiques de l'autonomie garantissent l'effectivité des droits des personnes en situation de handicap.

### MANIFESTE

**1** - Favoriser et respecter l'expression des personnes ; prendre en considération leurs habitudes de vie tout au long du parcours d'accès à leur droit à compensation

**2** - Permettre l'accompagnement par une aide humaine choisie et adaptée aux habitudes de vie de la personne

**3** - Améliorer les conditions d'accès aux aides techniques et garantir leur libre choix

**4** - Faciliter l'adaptation du lieu de vie des personnes

**5** - Développer la conduite autonome

**6** - Créer une véritable PCH (Prestation de Compensation) pour les enfants en situation de handicap

**7** - Apporter des réponses aux parents en situation de handicap à la hauteur de leurs besoins

**8** - Garantir une prise en charge intégrale des surcoûts liés au handicap

**9** - Renforcer la protection sociale "autonomie" des personnes en situation de handicap quels que soient leur âge et l'origine de leur situation de handicap.

Lien vers la vidéo de cette journée : [Replay - Journée consacré au droit à la compensation - YouTube](#)

### ● FAIRE ENTENDRE SA VOIX

#### 23 millions de voix, ça compte !

Le site 23MillionsDeVoix a été mis en ligne par APF France handicap concernant la campagne présidentielle : <https://23millionsdevoix.org/>

Avec 23MillionsDeVoix, APF France handicap souhaite **rendre visibles et faire entendre la voix** des 12 millions de personnes en situation de handicap et des 11 millions de proches aidants que compte la France. Pour toutes ces personnes souvent oubliées, discriminées et marginalisées, il s'agit de **mettre le sujet de la politique du handicap au cœur de la campagne** et d'en faire **une vraie priorité du prochain quinquennat** afin de changer le modèle d'élaboration des politiques publiques. En effet, les personnes en situation de handicap et leur famille subissent **encore trop d'atteintes à leurs droits** au quotidien (rappel de l'ONU (Organisation des Nations Unies) en 2021 sur le non-respect par la France de ses

engagements internationaux).

Les candidates et candidats ont tout intérêt à prendre en compte les attentes des personnes en situation de handicap et leurs proches, des citoyennes et citoyens qui exercent majoritairement leur droit de vote.

Ce sont en effet **64 % des personnes en situation de handicap qui se déclarent intéressées par la campagne ; 67 % d'entre elles déclarent avoir l'intention d'aller voter** (enquête ifop (institut français d'opinion publique) janvier 2022).

<https://23millionsdevoix.org/> permet de :

- consulter les témoignages classés par thématique et les partager sur les réseaux sociaux
- découvrir les propositions APF France handicap pour les élections présidentielle et législatives
- interpeller un candidat.





## • POLITIQUE ET SOCIÉTÉ

### •• Le Comité Interministériel du Handicap

**Le Comité Interministériel du Handicap, réuni par le Premier ministre le 3 février, a fait le bilan des actions en cours, ainsi :**

- la mise en œuvre de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) parentalité n'a concerné que 9 300 situations (loin des prévisions affichées par le ministère au moment de sa création),
- le chômage des personnes en situation de handicap continue à baisser, et l'entrée en apprentissage augmente (quasi doublement sur 3 ans).

Il a également détaillé quelques mesures qui seront appliquées en 2022 :

- augmentation du budget « accessibilité pédagogique » pour les 40 000 étudiants en situation de handicap (375 € en moyenne par étudiant),
- extension de la PCH aux personnes déficientes intellectuelles ou psychiques,
- poursuite des discussions sur le projet de décret réformant les conditions d'achat d'un fauteuil roulant (voir brève du paragraphe « Santé et aides techniques »).



### •• Bilan du Collectif Handicaps

**Le Collectif Handicaps**

(50 associations de personnes en situation de handicap) a publié un bilan critique du quinquennat d'Emmanuel Macron :

- ⇒ accès aux soins des personnes en situation de handicap et services à domicile particulièrement défaillants pendant la crise sanitaire ; les difficultés de recrutement des professionnels au service de l'autonomie continuent à se faire durement sentir,
- ⇒ recul majeur dans le domaine de l'accessibilité avec l'instauration d'un quota réduit de logements accessibles dans les constructions neuves,
- ⇒ refus incompréhensible du

gouvernement de déconjugaliser le calcul de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé),

- ⇒ avis très critique du comité des droits des Nations-Unies sur la situation en France des personnes handicapées,
- ⇒ absence de concertation, voire défiance, des instances ministérielles vis-à-vis des associations représentatives.

Le Collectif Handicaps a également mis en avant ses revendications prioritaires :

- ◆ accessibilité universelle inscrite dans la constitution,
- ◆ qualité garantie de l'accompagnement et des interventions,

- ◆ revenu minimum d'existence au moins égal au seuil de pauvreté pour les personnes handicapées en incapacité de travailler,
- ◆ participation renforcée des personnes en situation de handicap dans les processus de prise de décision publique.



## • FINANCES ET RESSOURCES

### •• Qu'est-ce qui a changé au 1er janvier ?

- A. Les montants de l'Allocation Journalière de Proche Aidant (AJPA) et de l'Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP) sont revalorisés au niveau du SMIC net (Salaire Minimum de Croissance) passant de 44 ou 52 € (selon la situation conjugale) à 58 € par jour.
- B. Au 1<sup>er</sup> janvier, le SMIC, non revalorisé depuis 10 ans, a augmenté de 0,9 %, soit 1 603,12 € brut.
- C. Les urgences hospitalières

- seront désormais tarifées 19,61 €. Les assurés sociaux en Affection Longue Durée (ALD) et pensionnés d'invalidité devront s'acquitter d'un forfait minoré à 8,51 €.
- D. Le plafond de la Sécurité Sociale n'est pas augmenté malgré la hausse des prix de 3 % les 12 derniers mois.
- E. Les fauteuils roulants et autres appareils de locomotion ou de transferts pourront être réparés avec des pièces d'occasion.

- F. La mesure autorisant l'attribution à vie de la Prestation de Compensation du Handicap entre en vigueur également au 1<sup>er</sup> janvier.
- G. Le taux horaire minimal des services prestataires d'aide à domicile est désormais fixé à 22 €.



• **FINANCES ET RESSOURCES (SUITE)**

•• **Allocation Compensatrice Tierce-Personne et divorce**

La Cour de Cassation vient de juger que l'Allocation Compensatrice Tierce-Personne (ACTP) peut être partagée entre époux lors de leur divorce. Depuis la loi du 11 février 2005, la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) a remplacé l'ACTP mais les anciens bénéficiaires (5 000 aujourd'hui)

peuvent continuer à la percevoir. À la différence de la PCH payée sur justificatifs, l'ACTP, destinée à rémunérer une aide à domicile, est en effet utilisée sans contrôle d'utilisation. La Cour de Cassation a donc jugé que cette allocation avait été encaissée par la communauté des époux et devait être partagée.



•• **Allocation Adultes Handicapés en période électorale**

La déconjugalisation de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) est devenue un enjeu électoral (présidentielle et législatives) pour la secrétaire d'État aux personnes handicapées. Jusque-là opposée à cette revendication, elle envisagerait un débat sur l'ensemble des prestations sociales lors du prochain quinquennat en cas de réélection d'Emmanuel Macron.

En attendant, l'abattement forfaitaire sur les revenus des couples dont un membre au moins perçoit l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) a été modifié en janvier dernier. Fixé à 5 000 € majoré de 1 400 € par enfant à charge, il remplace l'ancien abattement proportionnel de 20 %.

La création d'un Revenu Universel d'Activité (RUA) serait toujours en chantier. Ce RUA viserait à créer un système unifié avec des prestations bien identifiées et incluant tous les minimas sociaux et l'AAH.

L'intégration de l'AAH au sein du RUA est donc toujours envisagée, contrairement à de précédentes déclarations.

Le versement du Complément de Ressources (CR) des bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé devrait désormais être poursuivi au-delà de leur mise à la retraite pour inaptitude. Cette mesure devrait avoir un effet rétroactif depuis le mois d'octobre 2019.



• **ÉDUCATION**

•• **Les députés de la majorité enfoncez les AESH**

Les partis de la majorité gouvernementale ont vidé de sa substance la proposition de loi visant à améliorer le statut et la rémunération des Accompagnants de l'Enfant en Situation de Handicap (AESH) et des Assistants d'Éducation, dans le cadre de l'Aide d'Éducation à Domicile (AED).

Déposé par le groupe socialiste, le texte proposait

- une embauche en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) après trois années de Contrat à Durée Déterminée (CDD) au lieu de six,
- une revalorisation salariale par le biais d'un coefficient de calcul du temps de travail effectif,

- l'octroi d'une prime pour ceux qui travaillent en zone d'éducation prioritaire.

Bien que timides, ces avancées sont apparues encore trop excessives aux députés La République en Marche et leurs alliés qui ont vidé le texte de sa substance.

Celui qui a été adopté en première lecture permettrait seulement de proposer un CDI aux AESH ayant travaillé au moins trois ans en CDD. L'examen de la proposition de loi au Sénat n'interviendra pas avant plusieurs mois.





## • EMPLOI

### •• Cumul salaires et pensions, du nouveau à partir du 1er avril 2022

Un décret du 23 février 2022 redéfinit les règles de cumul entre pension d'invalidité et revenus d'activité.

Le cumul de la pension d'invalidité avec des revenus professionnels (salarié ou non salarié, rémunération en apprentissage, formation professionnelle, activité indépendante) est possible, à condition que le cumul ne dépasse pas l'ancien salaire perçu avant votre invalidité.

Au-delà, la pension ne sera plus suspendue, mais réduite de la moitié du gain supplémentaire procuré par le travail.

Les nouvelles dispositions permettront aux pensionnés de conserver au moins la moitié de leur pension si leur revenu professionnel dépasse celui qu'il percevait avant leur mise en invalidité.

Elles sont plus favorables que pour les Allocataires Adultes Handicapés dont la prestation est réduite en fonction du salaire et supprimée dès que celui-ci dépasse 1 500 € bruts mensuels.



### •• Placement et sortie d'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)

La loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite 3DS) prévoit :

- **Disposition applicable immédiatement**  
la reconnaissance d'office de la qualité de travailleurs handicapés des jeunes d'au moins 16 ans bénéficiant d'un plan personnalisé de scolarisation, de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) ou de la Prestation de Compensation du Handicap.

- **Dispositions applicables après rédaction et publication de décrets**

#### Pour l'entrée en ESAT

Un constat de capacité de travail réduite et la nécessité d'un accompagnement médical, social ou médico-social par la Commission des droits et de l'autonomie.

Les bénéficiaires pourront également « travailler, simultanément et à temps partiel,

dans une entreprise ordinaire ou dans une entreprise adaptée » ou en qualité de travailleur indépendant dans la limite de la durée légale de travail. Des travailleurs en ESAT pourront donc en parallèle être auto-entrepreneurs.

Les travailleurs d'ESAT vont ainsi pouvoir cumuler un temps partiel dans un ESAT et un temps partiel en entreprise adaptée ou classique qui permettra une intégration progressive vers le milieu ordinaire.

**Pour la « sortie d'un établissement »** ou service d'aide par le travail vers le milieu ordinaire. La nouvelle loi crée un « parcours renforcé en emploi ».



### •• Handéco, pour l'emploi des travailleurs handicapés

Handéco fédère les associations nationales du secteur de l'emploi des travailleurs handicapés (parmi lesquelles APF France handicap).

Ce groupement favorise la mise en relation des EA (Entreprises Adaptées), des ESAT (Établissements ou Services d'Aide par le Travail) et des TIH (Travailleurs Indépendants en situation de Handicap) avec leurs éventuels clients auxquels elle offre différents services.

Elle a notamment édité un annuaire exhaustif des ESAT et des EA classés par région, par département ou par spécialité.

<https://handeco.org/les-achats-solidaires/de-quoi-parle-ton/>

Handéco | Annuaire | Place de marché | Statistique | Doliberr | Sirestage | Déconnexion | Sophie Mier

Annuaire Handéco

Trouvez votre fournisseur EA, ESAT, TIH

Filtres

Rechercher par nom, adresse, email, site web

Région

Secteur

Nombre de salariés

Chiffre d'affaire

Groupes de rattachement

Recherche simplifiée

Rechercher

Vos résultats de recherche : 149 fournisseurs trouvés

Afficher

EA  ESAT  TIH

Expérience de co-traitance ou GME

Acceptation de GME

Mise à disposition

CDD Tremplin

<https://annu.handeco.org/web/>





## • EMPLOI

### •• Les 3/4 des entreprises adaptées peinent à recruter

**Il existe 800 Entreprises Adaptées (EA)**, elles emploient 38 000 salariés en situation de handicap. En 2021, elles ont proposé 10 000 offres d'emploi (sur différents types de contrats : intérim, CDD, CDI) qui n'ont pas toujours trouvé preneurs. Pourtant 500 000 travailleurs handicapés à la recherche d'emploi sont inscrits à Pôle Emploi.

**Il y aurait un problème du côté des services de l'emploi** : difficulté à identifier les travailleurs handicapés ou à proposer des personnes correspondant au profil attendu ou aux contraintes du poste.

De leur côté, les entreprises adaptées doivent faire l'effort de former les candidats qui se présentent ; elles souhaiteraient pour cela avoir accès aux crédits de formation délégués à l'AGEFIPH ( Association de Gestion pour l'Insertion

Professionnelle des Personnes Handicapées), ceux-ci sont pour l'instant réservés à des expérimentations comme les EA de travail temporaire.

Enfin l'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA) compte aussi susciter des candidatures spontanées grâce à la campagne de communication qu'elle met en place en ce moment.

## • ACCESSIBILITÉ

### •• La qualité des démarches en ligne remise en question

L'Observatoire de la qualité des démarches en ligne compte moins de 30 % de démarches prenant en compte les handicaps et respectant au moins les 3/4 des critères du référentiel d'accessibilité de l'administration.

On est loin du chiffre annoncé lors de la Conférence Interministérielle du Handicap : 37 %. Ce chiffre est inexact mais il a été repris tel quel par la Défenseure des droits.

### •• Accessibilité des places de stationnement et véhicules électriques

La concertation concernant l'accessibilité des places de stationnement équipées de dispositifs de recharge électrique avait permis de trouver un accord sur un taux de 70 % d'emplacements garantissant une utilisation par des usagers handicapés.

Mais le projet d'arrêté est bloqué par le ministre des Transports, Jean-Baptiste Djebbari, après l'irruption dans le dossier d'un lobby : Avere France, qui

représente 200 professionnels de l'électromobilité, souhaite que seuls les stationnements réservés existants soient équipés de bornes de recharge électrique.

Avere France a réussi à convaincre l'Association des Maires de France (AMF) de revenir sur son accord et le blocage de ce texte d'application empêche depuis 18 mois la

création de places électrifiées et adaptées sur la voirie publique.



### •• « Accès Libre », le site web de l'État



Ce site, créé en 2019, est censé répertorier les établissements accessibles aux personnes handicapées mais il peine à se remplir. On ne compte que 13 000 établissements sur les 2 millions en activité.

Par ailleurs, les informations données ne concernent que l'accessibilité ; il faut chercher ailleurs les prestations proposées par l'établissement.

Il faut dire que ce site devait être alimenté par les informations de terrain collectées par de nombreux « ambassadeurs de l'accessibilité » ; on en attendait 1 000 .... ils sont moins de 20 aujourd'hui !



## • SANTÉ ET AIDES TECHNIQUES

### •• Le carnet de santé version numérique

Le ministère des solidarités et de la santé a lancé en février une plate-forme de collecte des informations de santé de chaque assuré social, « Mon espace santé ».

Ce « carnet de santé numérique » contient un coffre-fort intégrant tous les actes de santé (ordonnances, résultats de biologie, dossier d'hospitalisation...). Il sera alimenté par les médecins, laboratoires, hôpitaux, etc. Il comporte également un profil médical permettant à l'utilisateur de préciser ses informations personnelles (allergies et

antécédents familiaux utiles en cas d'hospitalisation urgente par exemple) et mettre à jour ses constantes (tension, glycémie...), ainsi qu'un carnet de vaccination et une messagerie. Les assurés pourront bloquer l'utilisation de cette plate-forme

s'ils n'ont pas confiance dans le tout-numérique. Il faut toutefois noter que cette plate-forme n'est pas conforme aux règles d'accessibilité numérique et que tous les usagers ne pourront pas y accéder.



### •• La prise en charge des fauteuils roulants menacée ?



Le projet de réforme des conditions de prise en charge des fauteuils roulants a encore agité les débats au parlement.

Décrié par les associations de personnes handicapées, ce projet instaure toujours un délai de 5 ans entre chaque changement de fauteuil sauf à justifier une usure caractérisée ou l'évolution du handicap.

Le libre choix de l'équipement serait maintenu et il serait

possible de posséder 2 fauteuils à condition de le justifier.

Il ne sera plus obligatoire de restituer le fauteuil lors de la remise d'un nouveau.

Il ne serait plus question de location de fauteuils adaptés (à vérifier), silence également sur la baisse du tarif de prise en charge envisagée.

La vigilance est de mise sur ce projet qui inquiète les utilisateurs.

## • MÉDIAS

### Voyons les personnes avant le handicap !

Le Secrétariat d'État chargé des personnes handicapées a produit seul ou avec des partenaires une vingtaine de vidéos mettant en scène des jeunes ou des moins jeunes en situation de handicap. Autisme, épilepsie, trouble envahissant du développement, sclérose en plaques, traumatisme crânien...

Les situations sont diverses mais elles mettent toutes en avant la possibilité d'un monde où ce qui compte, c'est le bien vivre ensemble.



« <https://handicap.gouv.fr/voyons-les-personnes-avant-le-handicap>. »

● **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À RENNES LE 18 JUIN 2022**

**A ne pas manquer : l'Assemblée Générale d'APF France handicap organisée à Rennes le samedi 18 Juin dans le magnifique cadre du Couvent des Jacobins**

L'ensemble des acteurs d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan sont particulièrement investis pour faire de cette AG, **sur le thème de l'engagement**, une parfaite réussite.

Un COPIL (comité de pilotage) régional et national prépare actuellement cette grande manifestation, peaufinant notamment tous les aspects liés à la logistique -transports, hébergement, repas- afin de répondre au mieux à l'accueil des participants.

Pascale RIBES, Présidente d'APF France handicap, ouvrira la journée et les adhérents pourront prendre la parole en participant aux différents ateliers proposés en lien avec le thème de l'engagement.

Le fil rouge de l'après-midi s'attachera à la construction des prochaines étapes de notre futur projet associatif.

La culture bretonne sera également à l'honneur et pour

cela, dès la veille au soir, nous bénéficierons de la présence de Philippe Mouazan, conteur et musicien.

Une radio retransmettra l'événement.



Il s'agit d'une nouvelle page à écrire pour notre association, alors, tous ensemble, animés par la force de notre militantisme, faisons de cette Assemblée un beau succès !



● **LE PROJET ASSOCIATIF**

**Comment les défis que s'est donnée notre association ont-ils été relevés ?**

- ⇒ Permettre l'accès aux droits des personnes handicapées
- ⇒ Participer à la mise en place d'une société inclusive et solidaire.
- ⇒ S'engager pour l'autonomie et l'autodétermination des personnes.
- ⇒ Construire ensemble pour être plus forts
- ⇒ Faire participer les personnes handicapées à tous les domaines de la vie

Un petit rappel de ce qui était déjà annoncé dans le dernier numéro de Han'Dizou : nous allons rapidement nous rencontrer pour dresser un bilan de la réalisation de notre projet associatif. Et dès la fin de l'année, nous serons mis à contribution pour la rédaction du nouveau projet associatif d'APF France handicap qui sera proposé au vote lors du congrès de 2023.

L'Assemblée Générale qui se tiendra à Rennes le 18 juin sera l'occasion de faire le lien entre ces deux moments : du bilan aux perspectives.

Venez nombreux aux rendez-vous qui sont proposés pour donner votre avis :

**Notez** donc la date et le lieu qui vous conviennent le mieux pour participer à cette évaluation :

**À Rennes** : le 26 avril de 14h00 à 17h00 à la Délégation (40 rue Danton)

**À Romagné** : le 3 mai de 14h00 à 17h00 à la salle Saint Martin (rue de l'Atrium)

**À Redon** : le 11 mai de 14h00 à 17h00 aux APEA (Appartements de Préparation et d'Entraînement à l'Autonomie, 48 rue Thiers)

**À Saint-Malo** : le 13 mai de 14h00 à 17h00 à la Maison de Famille (1 pl A. de Bretagne).

Celles et ceux d'entre vous qui ne seront pas en mesure de participer à ces rencontres pourront quand même donner leur avis en répondant au questionnaire qui leur sera envoyé.

## • LES APEA DE REDON ONT FÊTÉ LEURS 30 ANS !

Le 30 septembre 2021, les APEA (Appartements de Préparation et d'Entraînement à l'Autonomie) ont fêté leurs 30 années sur Redon. La journée était réussie à tout point de vue. Le soleil était au rendez-vous pour cette journée sur le thème du carnaval. Seul bémol, la pandémie actuelle a contraint à limiter le nombre d'invitations. L'évènement était à l'origine destiné à beaucoup plus de participants : anciens usagers, anciens salariés... Une centaine de personnes ont tout de même profité des nombreuses animations rythmées par la présence d'une troupe de théâtre, un groupe

de musique cubaine, un plat créole « Jambalaya », cuisiné sur place, la fabrication de loups et divers déguisements, l'écriture de petits mots qui étaient criés par la troupe, etc. Tout l'espace des APEA était haut en couleurs, décoré sur le thème du carnaval. Les usagers des APEA étaient unanimes « très convivial et beaucoup de bonne humeur ». La Délégation était présente par la participation de Mathieu Cailleau, chargé de mission, et de Brigitte Parey-Mans, élue au Conseil APF de Département (CAPFD).

Brigitte témoigne :  
« *Beaucoup d'échanges, de gaieté, de musique et de bonne humeur contagieuse, une ambiance très festive, des témoignages qui reflètent des apports précieux en autonomie dispensés par les APEA. Bravo et merci à tous pour cette belle journée.* »



Pour plus d'informations sur les APEA, visitez leur site internet en tapant les mots clefs : APEA REDON dans votre navigateur.



## • LE GROUPE ENTRAIDE POLIO OUEST

### •• Une grande avancée : des médecins pour la polio



Un des objectifs du Groupe Entraide POLIO OUEST, créé en 2013, est de sensibiliser les professions médicales aux spécificités de la

maladie avec l'idée de créer une filière de soins dans l'ouest.

Résultat de nombreuses actions, démarches, contacts, relances..., nous publions la première liste régionale, issue du Groupe EPO, de médecins référents polio.

Tous les médecins inscrits présentent des compétences et expériences spécifiques à la polio et ont donné leur accord pour y figurer. Différentes spécialités médicales sont représentées, Médecine Physique et de Réadaptation, Neurologie et Chirurgie orthopédique.

Tous ont été amenés à prendre en charge des patients atteints de complications en lien avec la poliomyélite. Les principaux départements du grand Ouest sont couverts, et ceux non pourvus ne possèdent pas de spécialistes ou ceux-ci n'ont pas répondu. Cette liste est bien sûr susceptible d'évolution.

Cette liste est consultable sur le site <https://apf-francehandicap35.org/epo-index.php>

Contact auprès des animateurs du groupe

Monique Berlan 06 52 20 39 97

Daniel Morin 07 82 35 17 51

## • LA PARALYSIE CÉRÉBRALE

Toutes les 6 heures, naît en France un enfant porteur d'une paralysie cérébrale : il est atteint d'une lésion du cerveau qui entraîne des déficiences motrices, mais aussi bien souvent de déficiences cognitives et sensorielles.

Le livre blanc de la paralysie cérébrale invite à construire une stratégie nationale d'action à partir des questions et des réflexions des multiples intervenants.

<https://online.flipbuilder.com/diret/whgm/>



## • UN STIMULATEUR CONTRE L'IMPOSSIBILITÉ RESPIRATOIRE LORS D'UNE LÉSION DE LA MOELLE ÉPINIÈRE

Résultant bien souvent d'un accident de la route, d'une chute, d'un accident du travail, la lésion de la moelle épinière entraîne la paralysie totale ou partielle des membres et du tronc. Elle peut également chez certaines personnes empêcher le contrôle naturel de la respiration : il faut alors avoir recours à vie à un respirateur artificiel.



Les équipes du CHU de Nantes ont implanté début 2021 un stimulateur du diaphragme à trois patients tétraplégiques. Les impulsions électriques entraînent les contractions du diaphragme qui assurent la respiration de façon "naturelle". Il n'y a donc plus besoin, pour le patient, d'être "branché" à un respirateur.

Le premier patient opéré est, depuis, complètement autonome sur le plan respiratoire. Cela facilite son retour à domicile et sa réinsertion.

Cette prouesse médicale, unique en France, a été rendue possible grâce à l'expertise développée par l'équipe pluridisciplinaire en place au CHU.

## • ET SI MOI AUSSI JE DEVENAIS REPRÉSENTANT DES USAGERS ?

France Assos Santé organise des journées découvertes gratuites afin de répondre à 3 objectifs :

- ◇ Avoir une vision concrète de ce qu'est un représentant des usagers, ce qu'il fait, à quoi il sert,
- ◇ Avoir les éléments pour se décider à siéger, où et comment ?
- ◇ Se situer dans le mouvement de la démocratie en santé.

Les prochaines journées (10h00 à 16h00) auront lieu

le 12 avril à Rennes  
le 2 mai en visio  
le 4 mai à Saint-Brieuc.

Informations complémentaires :  
[bretagne@france-assos-sante.org](mailto:bretagne@france-assos-sante.org)

## • COMPENSATION

### •• Maison Départementale des Personnes Handicapées 35 : le baromètre de la CNSA

La CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) publie régulièrement un baromètre qui mesure sur l'ensemble du territoire certains aspects de l'activité des MDPH. Voici les résultats publiés en janvier 2022 à propos de la MDPH 35.

#### Attributions de droits à vie (sans limitation de durée)

Dans un premier temps, la MDPH35 s'est montrée très frileuse dans la mise en œuvre de cette mesure relativement récente : attribuer certains droits à vie pour les personnes dont le handicap ne devrait pas évoluer permettra pourtant de désengorger à terme le service en évitant d'avoir à examiner des demandes de renouvellement qui ne prêtent pas à discussion.

Voilà qui semble désormais intégré par la MDPH 35 puisque les taux d'attribution à vie s'alignent, voire dépassent les taux nationaux :

- Allocation Adulte Handicapé (AAH) attribuée aux personnes ayant un taux d'incapacité d'au moins 80 %  
71 %
- Carte mobilité inclusion - mention invalidité  
76%
- Carte mobilité inclusion - mention priorité  
47 %
- Carte mobilité inclusion - mention stationnement  
67 %

Il n'y a que pour la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) que la commission est restée bien timide : taux d'attribution à vie : 32 % (moyenne nationale : 43%). Il est vrai qu'on vient de loin puisque fin 2020 ce taux n'était que de 12 % !

#### Les délais de traitement des demandes restent le sujet principal de préoccupation.

La MDPH 35 continue à se classer en queue du classement, bien loin derrière les autres MDPH :

- Délai global de traitement des dossiers : 8 mois (moyenne nationale : 4,4)
- Demandes relatives aux adultes : 9,2 mois (moyenne nationale : 4,4)
- Demandes relatives à l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) : 10,3 mois (moyenne nationale : 4,5)
- Demandes pour la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) : 9,1 mois (moyenne nationale : 5,4).



Cette situation est d'autant plus inquiétante qu'on ne voit pas d'amélioration arriver : tous les délais constatés sont plus importants que ceux enregistrés fin 2020.

Pour autant les usagers qui répondent au questionnaire de satisfaction ne semblent pas manifester de mécontentement : le taux de satisfaction exprimé dépasse les 70 % (voire les 80%). Il est vrai que le nombre de répondants est très faible (une quarantaine).

Quant à vous, n'hésitez pas à remplir le questionnaire anonyme sur [mamdp-h-monavis.fr](http://mamdp-h-monavis.fr). Plus le nombre de réponses sera élevé plus cette enquête sera un fidèle reflet de la réalité.

### •• Prestation de Compensation du Handicap (PCH)



#### PCH parentalité :

Toujours d'actualité, mobilisez-vous !

La CNSA invite les bénéficiaires de cette aide à répondre à un questionnaire en ligne.

[www.cnsa.fr](http://www.cnsa.fr)

<https://forms.office.com/r/08LfzgNTmi>

## • PORTRAIT d'Éric BODZEN, CHEF DE LA CHORALE DE LA DÉLÉGATION

« Bonjour, je suis Éric Bodzen, musicien pratiquant la guitare depuis 40 ans... J'interviens à la Délégation d'APF France handicap en accompagnant les choristes avec la guitare. J'interviens aussi dans d'autres foyers pour personnes en situation de handicap en organisant des ateliers percussions ou en accompagnant des spectacles. Je chante avec des retraités dans différents établissements et je donne des cours de guitare, piano, batterie aux particuliers ou petits groupes.

Je voulais rendre la musique accessible à tous par l'intermédiaire du chant, la voix étant notre premier instrument ! J'ai donc naturellement frappé à la porte de la Délégation, j'ai tout de suite été très bien accueilli.

La chorale a débuté en 2017, déjà 5 ans, au rythme d'une séance d'une heure et demie par semaine hors vacances scolaires. La grande différence par rapport à des chorales plus classiques, c'est l'ouverture vers tous, nous chantons dans un esprit convivial, toute personne peut s'y inscrire, un seul impératif : avoir envie de chanter !

Nous avons constitué un répertoire d'environ cinquante chansons, qui sont enregistrées pour pouvoir les rechanter chez soi. Nous nous produisons lors des fêtes de fin d'année, fête de la musique ou des événements particuliers. Bien sûr il y a eu la Covid qui nous a freinés, les séances de chorale se sont déroulées en vidéo (merci la technique) et ont donné

l'occasion de fous rires ! Mais elles ont aussi permis de garder le contact, ce qui était primordial dans ces moments où l'on peut se sentir très seul(e)s. Après le premier confinement les participants ont choisi des chansons d'amour : « Bien sûr mon amour », « Quand on a que l'amour », « La Tendresse » de Bourvil et de Guichard, « Hymne à l'Amour » (...). Nous attendions avec hâte le prochain concert, le 2 avril au « village éphémère STROLL », mais hélas, le festival a été annulé.

Nous regardons maintenant vers la fête de la musique !



## • TÉMOIGNAGES DE CHORISTES

**Jean-Charles** : « Quand je suis à la chorale je ne pense qu'à chanter avec mes amis choristes, c'est un moment de partage enchanté ! »

**Jean-Louis** : « En tant que bénévole depuis plusieurs années, je suis fier de participer à cette chorale où tout le monde s'exprime avec tout son cœur ! Tout un chacun est heureux de se retrouver ensemble tous les jeudis après-midi pour chanter notre beau répertoire dont les chansons ont été choisies par les choristes eux-mêmes, le tout

orchestré par Eric qui assure avec maestria la direction du groupe en l'accompagnant à la guitare, en chantant et sifflant. Souhaitons une bonne continuation à cette petite chorale bien sympathique ! »

**Brigitte** : « Je participe à la chorale depuis ses débuts en 2017. J'adore chanter depuis toujours mais, jusque-là, je n'avais pas osé frapper à la porte d'une chorale. L'évolution de mon handicap restreint de plus en plus ma capacité respiratoire. A la création de la chorale de la

Délégation, je n'ai pas hésité. Je me sens bien dans cet ensemble, tout le monde a sa place. Notre petit groupe est accueillant et sympathique : Marwan adore les envolées lyriques, Sébastien rêve de l'Olympia et chacun, adhérents ou bénévoles, donne de son cœur pour faire de cet atelier un beau moment de partage. »

## • À DOMICILE, JE VEUX UNE VIE DE QUALITÉ !

### •• Retour sur notre grande mobilisation du 9 mars

#### **A domicile je veux une vie de qualité !**

Tel est l'un des slogans que l'on pouvait entendre dans les rues de Rennes, le 9 mars dernier. Nous étions près de 200 à répondre à l'appel d'APF France handicap Place de la République à Rennes : aides à domicile, personnes en situation de handicap et leurs familles, membres des CAPFD (Conseil APF de Département) du 35 et du 56, salariés et bénévoles de l'association. Dans la bonne humeur et encouragés par quelques rayons de soleil, nous avons sillonné les rues du centre-ville, appréciant la présence de la police municipale attentive à assurer notre sécurité.

Les slogans repris par tous demandaient des soins à domicile de qualité, pour la dignité des personnes aidées, avec, pour cela, la nécessité de valoriser le métier d'auxiliaire de vie et de mettre en place un pool de remplacement.

Notre manifestation n'est pas passée inaperçue ni dans les rues de Rennes, ni dans les médias (France 3, Ouest-France, radios...). Place de la République, après une allocution émouvante de Cécile Cottebrune-Desbats, Directrice de la Délégation, reprenant, en préambule, les mots de la Présidente d'APF France handicap, Pascale RIBES, pour

témoigner de notre solidarité avec le peuple ukrainien, des exposés poignants ont pu dénoncer les dysfonctionnements et la dégradation des services d'aide à domicile.

Souhaitons qu'à l'approche des élections présidentielles, notre mobilisation puisse être entendue et que la prise en compte des personnes en situation de handicap à domicile et de leurs aidants soit une priorité pour les élus de notre pays.

Un participant Patrick Aubry.



## • ÉVÈNEMENTS À VENIR

### À ne pas manquer :

**L'Assemblée Générale d'APF France handicap, le 18 juin à Rennes (lire p 12)**

### • Etonnant voyage...

Etonnant voyage que celui auquel s'associe APF France handicap ! Notre association va en effet se lancer dans l'aventure organisée dans le cadre de la manifestation Etonnants Voyageurs, du 28 mai au 5 juin 2022. Cette démarche est tournée vers la solidarité et le partage de valeurs communes, l'objectif étant de rassembler les personnes précaires et invisibles dans une marche fraternelle pour la dignité de tous (migrants, féministes, pauvreté, handicap...). C'est un voyage qui peut se dérouler à pied, en péniche, en canoës, en kayaks, à vélos...

Différents événements auront lieu sur le parcours de Rennes à Saint-Malo, le long du canal d'Ille et Rance : randonnées, théâtre, musique, chants, poèmes... La Délégation participera à deux journées : le 28 mai sur le parcours de Rennes à Betton et le 31 mai à Hédé où sont prévues animations et rencontres autour du handicap et de la précarité (action de sensibilisation).



### **Et un projet de « run & trail »**

La Délégation va organiser, dans le cadre d'un événement national APF France handicap, un « run & trail » du 3 au 5 juin prochains, regroupant valides et personnes en situation de handicap, associant des groupes de randonnée, des entreprises, des écoles, des centres de loisirs, des particuliers, à pied, en fauteuil, en Joëlette... Tous peuvent s'inscrire pour courir entre 2 et 10 kms (centre de Rennes aux étangs d'Apigné) contre un don libre. Une belle idée à laquelle nous devrions être nombreux à adhérer... à suivre !

*Pour ces deux projets, contacter Stéphanie Piron : 02 99 84 26 66.*





## • LE GROUPE INITIATIVES

### •• Bienvenue à Charles Meur, notre nouveau chargé de missions

Charles Meur, chargé des missions de revendications, accessibilité et sensibilisation, a pris ses fonctions fin février. Laissons-le se présenter :



« Bonjour à tous et à toutes !

Je me nomme Charles Meur et c'est avec un grand plaisir que je succède à Mathieu Cailleau dans les missions qui étaient les siennes.

Agé de 29 ans, je viens de terminer des études de Sociologie à la suite desquelles j'ai voulu m'investir dans un emploi qui porte de hautes valeurs humaines. C'est ainsi que je suis arrivé à APF France handicap le 28 Février dernier.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que je rejoins l'association pour les beaux projets que nous aurons à développer ou à construire ensemble. Nos aspirations, nos idées pour changer la société nous rassemblent et je suis convaincu que de très belles initiatives verront le jour pour atteindre notre but. La route est longue pour défendre nos droits et parvenir à une société plus juste, plus équitable et plus inclusive, mais chaque victoire, chaque progrès récompenseront nos efforts et notre persévérance. Ce sont tous ces combats et ces projets que je viens porter avec vous, persuadé que tout est possible.

Pour tout ce qu'il nous reste à faire ensemble et ces nouvelles pages qu'il nous reviendra d'écrire,

à très bientôt,

Charles Meur. »

### •• Bilan trimestriel du Groupe Initiatives

Ce bilan a été rédigé par Héléna TRAWINSKI, volontaire en contrat civique à la Délégation, qui a assuré, avec beaucoup de professionnalisme, l'intérim entre nos 2 chargés de missions militantes. Un grand merci à elle.

En l'absence d'un chargé de mission, les nombreuses actions militantes du Groupe Initiatives ont dû être ralenties. Malgré cela, les sensibilisations au handicap ont pu être maintenues !

Et depuis début janvier 2022, **12 actions de sensibilisation** ont été effectuées :

- \* Le vendredi 14 janvier 2022 au Collège de l'Assomption (RENNES)
- \* Le mercredi 19 janvier 2022 au Centre de Loisirs Jean Moulin (RENNES)
- \* Le lundi 14 février 2022 au Centre de Loisirs André Chedid (RENNES)
- \* Le mercredi 16 et le jeudi 17 février 2022 au Centre de Loisirs Jules Ferry (RENNES)
- \* Le jeudi 24 février 2022 au Lycée Jeanne d'Arc (RENNES)
- \* Le lundi 28 février 2022 au centre de formation CLPS (RENNES)
- \* Le mardi 08 mars 2022 à la Salle Ory (RENNES)

- \* Le lundi 14 mars 2022 au Lycée de l'Assomption (RENNES)
- \* Le jeudi 17 mars 2022 au Centre de Loisirs de La Prévalaye (RENNES)
- \* Le vendredi 18 mars 2022 au centre de formation CLPS (SAINT-MALO)
- \* Le mardi 29 mars 2022 au Centre de Loisirs de La Prévalaye (RENNES)
- \* Le jeudi 31 mars 2022 dans le cadre d'une journée santé/sport/handicap auprès de classes de CE2 (MONTAUBAN-DE-BRETAGNE)



Ces sensibilisations ont toutes été plus riches et diversifiées les unes que les autres ! Nous sommes intervenu.e.s auprès d'enfants dans des centres de loisirs, d'adultes en formation de diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES), de jeunes lycéen.ne.s, de la ville de Rennes...



• LE GROUPE INITIATIVES (SUITE)

•• Les projets du Groupe Initiatives

Un projet de grande ampleur a également été mis en place en ce beau début d'année 2022 : **un partenariat durable avec les différentes structures de loisirs de la ville de Rennes.**

L'objectif sera, dans un premier temps, de sensibiliser au handicap et de présenter nos activités aux 125 animateur-trices loisirs de la ville pour qu'ils puissent ensuite décliner les actions de sensibilisations que l'on propose au sein des 26 structures loisirs de la ville de Rennes !

Que de superbes projets à venir !

CAFÉ PAPOTE



**Un café papote** est prévu le mercredi 11 mai à Dinard.



**Autres projets du Groupe Initiatives**

Avec l'arrivée de Charles en ce début de mois de mars, les actions militantes du Groupe Initiatives devraient reprendre de plus belle :

- ♦ caravane de l'accessibilité,
- ♦ réunions Handistar,
- ♦ sensibilisations des étudiant.e.s de médecine.

**Les actions de sensibilisation** suivantes ont déjà été programmées :

- Le mercredi 13 avril 2022 au centre aéré Dominique Savio (Rennes)
- Le mardi 17 mai à la mairie de quartier Bréquigny (Rennes)
- Le mardi 28 juin au centre aéré Dominique Savio (Rennes)
- En juin 2022 (date non précisée) au lycée Émile Zola (Rennes).



• LES OPÉRATIONS RESSOURCES : LES BRADERIES



Nous remercions à nouveau tous nos bénévoles (plus d'une centaine) qui œuvrent soit ponctuellement soit, pour certains, au quotidien, pour faire de ces journées de vente un véritable succès.

Ces recettes nous sont indispensables pour financer nos actions menées en Délégation (défense des droits des personnes, sensibilisation, activités visant la rupture de l'isolement).



**Notez bien**

les dates des prochaines braderies en 2022 à la Halle Martenot (sous réserve d'obtention des autorisations et du prêt de matériel) :

- ♦ Samedi 14 Mai  
Place du Général de Gaulle  
Vitré
- Dimanche 12 Juin  
Halle Martenot  
Rennes
- Dimanche 16 octobre  
Halle Martenot  
Rennes



## • LES BALADES EN JOËLETTE

### • Un petit tour en joëlette, ça vous dit ?

#### D'abord, c'est quoi une joëlette ?

Il s'agit d'un fauteuil roulant tout terrain qui ne comporte qu'une roue, ce qui lui permet de se faufiler dans les sentiers, même les plus étroits. Des « bras », à l'avant et à l'arrière, permettent de le guider. Son invention revient à un accompagnateur en montagne, Joël Claudel, qui souhaitait pouvoir emmener en balade son neveu, atteint de myopathie.

Depuis, la joëlette a fait plein d'adeptes, l'objectif étant de faire partager aux valides et non-valides le bonheur de la randonnée.



Soleil et bonne humeur aux étangs d'Apigné

#### Trois balades organisées durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2022

Quelques-uns d'entre nous, bénévoles et adhérents, ont eu le plaisir de participer à cette nouvelle activité proposée par la Délégation, avec l'aide de 2 associations, JoAilettes 35 et Concordia, pour le prêt des joëlettes et la formation des accompagnateurs.

L'objectif était, pour les bénévoles, d'apprendre à monter, manœuvrer et accompagner les fauteuils, ainsi que d'assurer le transfert des personnes handicapées avec le plus de délicatesse et de dextérité possible. Ce n'était pas si simple, mais tout s'est fait dans la bonne humeur et nous avons passé 2 heures particulièrement agréables et conviviales, aux Gayeulles pour les sorties de janvier et février et aux étangs d'Apigné pour la sortie du 17 mars.

Nous avons bien ri et bien profité !!!

(par Marie-Thé, accompagnatrice)



Préparation du transfert dans la joëlette



Météo moins agréable mais balade tout aussi sympathique aux Gayeulles



Et voilà, c'est parti !



# DEMANDEZ LE PROGRAMME!



## Projets de sorties et balades pour le trimestre à venir :

Outre les ateliers et les activités régulières, il faut notamment retenir la poursuite de la **découverte et initiation à la pratique de la joëlette**. Cette activité est proposée en vue de la participation à l'Urban trail organisée par APF France handicap en juin 2022. Nous invitons tous les adhérents et les bénévoles qui souhaitent s'initier à la joëlette à prendre contact avec des clubs de rando rennais afin que nous soyons le plus nombreux possible à participer à l'Urban Trail. La Délégation 22 se joindra à nous pour l'organisation de cette manifestation.



## Autres projets de sorties :

- \* Match de foot : Rennes - Monaco le dimanche 17 avril ; Rennes - Lorient le dimanche 24 avril (horaires à préciser)
- \* Resto et bowling : le vendredi 15 avril de 10h30 à 17h00
- \* Repas mensuel indien : le mardi 12 avril de 11h30 à 17h00
- \* Week-end à Bourges du 20 au 22 mai dans le cadre des rencontres jeunes d'APF France handicap
- \* Participation à « Étonnant voyage » le samedi 28 mai avec une rando de Betton à Rennes (10 kms) et le mardi 31 mai avec une sensibilisation à Hédé.
- \* Course solidaire en « Run & trail » le vendredi 3 juin (voir P 16) inscriptions sur [runandtrail-apf-francehandicap.org](http://runandtrail-apf-francehandicap.org).

## • Les ateliers et les activités régulières

- Relaxation et création Snozelen : le mercredi de 14h00 à 16h00
- Chorale : le jeudi de 14h30 à 16h00 à la Délégation
- Jeux de société : le lundi de 14h00 à 17h00 à la Délégation
- Sarbacane, Molki et Boccia : le vendredi de 14h30 à 17h00 salle Ory
- Vélo couché : les mardi, jeudi et samedi de 14h00 à 16h00 - Rendez-vous à la Délégation
- Pâtisserie : le mardi de 11h00 à 16h30 à la Délégation
- ♦ Arts plastiques : le vendredi de 14h00 à 17h00 à la Délégation



*Vous pouvez recevoir l'agenda détaillé (sur 2 mois) de toutes ces activités en vous inscrivant auprès de la Délégation (02.99.84.26.66). Vous pouvez également le consulter directement sur le site Internet de la Délégation : [www.apf-francehandicap35.org](http://www.apf-francehandicap35.org) (rubrique agenda). Infos complémentaires sur toutes ces activités auprès de la Délégation : Stéphanie Piron pour les loisirs et Catherine Poulain pour les opérations ressources.*



- CULTURE
- À LIRE



### La lecture, grande cause nationale

Le ministère de la Culture a lancé une campagne de communication en faveur de la lecture, déclarée par le Président de la République « grande cause nationale » de l'année 2022. Elle vise à donner ou redonner le désir de lire, plus particulièrement aux jeunes. Si cette campagne évoque le livre audio, elle n'implique pas les personnes handicapées rencontrant des difficultés d'accès aux livres du fait de leur handicap, ce qui apparaît contradictoire avec les propos du Centre National du Livre, opérateur du ministère de la Culture. Le site web du CNL n'est d'ailleurs pas conforme aux règles d'accessibilité numérique.

Le savez-vous ? l'association Valentin Haüy qui défend l'accès à la lecture des personnes empêchées de lire du fait d'un handicap, est membre du collectif de l'Alliance pour la lecture. L'enjeu de ce collectif : illustrer la force de la lecture comme facteur d'inclusion sociale et lutter contre les inégalités partout en France. Découvrez le [manifeste](#).



### Un Ours pas comme les autres

C'est sur les pas d'un chien bien étonnant que nous entraînent le scénariste Ben Queen et le dessinateur Joe Todd-Stanton : Ours, c'est son nom, n'a pas suivi la lignée familiale et est devenu guide d'un jeune aveugle, Patrick. Lorsqu'Ours perd subitement la vue, il se

lance dans une quête épique qui l'emmènera de la forêt jusqu'à la ville, à la recherche de solutions pour pouvoir continuer à protéger son meilleur ami. Une belle histoire dessinée sous la forme d'un roman graphique sensible.

*Ours, par Ben Queen et Joe Todd-Stanton, éditions Kinaye*

### Une Main-Oiseau

Lorsque l'on naît avec trois doigts à une main, la vie peut parfois se montrer féroce. Mais cette petite main différente peut aussi se changer en main-oiseau, s'élever et emporter les chagrins sur ses ailes ! Cette histoire sensible d'appropriation du handicap et du regard de l'autre est proposée aux enfants pour permettre d'évacuer la colère et vivre, tout simplement.

*Main oiseau, par Benoît Lemennais et Marianne Ferrer, éditions Møtus*



### Sign of affection : la suite

Nous vous avons parlé du premier tome dans notre précédent numéro... si ce manga tout en délicatesse et simplicité vous a plu, sachez que 4 tomes sont parus et deux autres sont annoncés. Ils nous invitent à partager l'histoire sentimentale de Yuki et Itsuomi, la première étant sourde et s'exprimant en langue des signes.

*A sign of affection, par Morishita suu, éditions Akata*

### Dés-agrégée

Julie Moria raconte, avec une pointe d'humour, son stage de titularisation de professeure à la suite de la réussite du concours de l'agrégation en lettres modernes. Cette jeune femme handicapée motrice dépendante s'est retrouvée confrontée à la rigidité de l'administration de l'Éducation Nationale et aux lourdeurs du processus de stage en alternance. Elle décortique son expérience, entre nominations annulées faute d'accessibilité des établissements, pression constante et formalités démultipliées du fait de son handicap. Elle déplore que l'école inclusive reste un slogan qui ne s'applique pas aux enseignants handicapés, dont elle a renoncé à faire partie.

*Dés-agrégée, par Julie Moria, éditions Balland*



### Dons de livres

« Quel bonheur d'imaginer que nos livres, qui encombrant parfois bibliothèques et placards, vont avoir une nouvelle vie, qu'ils vont donner de la joie à d'autres personnes en leur permettant de s'évader durant quelques heures !

Soyez chaleureusement remerciés pour ces livres que vous nous donnez, lesquels, par le biais de nos braderies, nous permettront de poursuivre les activités mises en place par la Délégation pour ses adhérents en situation de handicap. Cependant, veuillez bien à vérifier leur état avant de nous les déposer. Pensez aux futurs lecteurs et, en amont, à la personne qui bénévolement prend le soin de trier vos dons et qui doit parfois en jeter les 3/4, en faisant ce geste citoyen supplémentaire de déposer vos livres en mauvais état dans les bacs de recyclage de papier et non à APF France handicap. Merci à vous ! »



• À VOIR

**Marius de l'audiodescription**

Le 5e Marius de l'audiodescription a été décerné au film *Aline*, réalisé par Valérie Lemerrier, audiodescrit par Raphaëlle Valenti pour Titrafilm. Ont également été distingués les films *Onoda 10.000 nuits dans la jungle*, d'Arthur Harrari, et *La Fracture*, de Catherine Corsini. Le jury était composé de 160 personnes, essentiellement déficientes visuelles.

« Presque », un film qui fait du bien

Deux hommes prennent la route dans un corbillard, de Lausanne vers le Sud de la France.



L'un est croque-mort, le second livreur de légumes en situation de handicap, passionné de philosophie.

Véritable ode à la vie, « Presque » est l'histoire d'une amitié improbable qui se noue tout au long d'un road-trip jubilatoire, émouvant et sincère.

Réalisé et interprété par Alexandre Jollien et Bernard Campan, ce film vise à convertir les regards et à donner envie d'aller à la rencontre de l'Autre.

• SPORTS

**Jeux Paralympiques en Chine**

Ces nouveaux jeux d'hiver se sont déroulés à Beijing en Chine du 4 au 13 mars 2022. Plus de 600 porteurs se sont relayés pour porter la flamme olympique. La France était représentée par 19 athlètes dont 4 guides.



La mascotte des jeux **Shuey Rhon Rhon** est un petit « garçon-lanterne chinois » dont l'objectif est de promouvoir une plus grande inclusion des personnes en situation de handicap dans la société et symbo-

lise l'amitié, la convivialité, le courage et la persévérance caractérisant les athlètes paralympiques.

Trois catégories étaient en lice (debout, assis, malvoyants) : sports de neige, sports de glace et curling en fauteuil.

La France se classe à la 4ème place derrière la Chine, l'Ukraine et le Canada avec un total de 12

médailles (7 en or, 3 en argent et 2 en bronze).

Félicitons **Arthur Bauchet** (21 ans) qui a remporté 3 médailles en or en ski alpin (combiné, slalom et descente position debout) et 1 en bronze en slalom géant position debout.

**Benjamin Daviet** (32 ans) : 2 médailles en or (biathlon 15 km et 1,5 km sprint en ski de fond) et 2 en argent (ski de fond 12,5 km et le 4x2,5 km en relais avec Anthony Chalencón et leurs 2 guides).

**Cécile Hernandez-Cervellon** : 1 en or en snowboard cross

**Marie Bochet** : 1 en argent en ski alpin Super G

**Maxime Montaggioni** : 1 en or en snowboard banked slalom

**Hyacinthe Deleplace** : 1 en bronze en descente hommes malvoyants avec son guide.

A la clôture de ces jeux, le drapeau paralympique a été remis à l'Italie qui organisera les prochains jeux en 2026.

Nous n'avons certes pas réussi notre objectif d'égaliser le record de 2018 en Corée du Sud avec 20 médailles au total mais nous avons récolté autant de médailles en or. C'est génial ! Il faut remarquer la super performance des athlètes paralympiques par rapport aux valides. En effet, ceux-ci ont récolté 14 médailles mais seulement 5 en or. Alors un GRAND BRAVO à nos sportifs qui sont récompensés pour tous les efforts, le courage, la ténacité dont ils témoignent à chaque instant en dépassant leurs limites.

Paris accueillera le 10ème championnat du monde d'athlétisme handisport et sport adapté du 8 au 17 juillet 2023. C'est la 3ème fois que la France accueillera cette compétition depuis sa création en 1994.

Puis nous aurons la joie d'organiser les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024.



• LOISIRS

**Vacances...**

APF évaison propose un large éventail de séjours en France et en Europe sur toute la période printemps-été, pour tout âge et correspondant aux besoins et degré d'autonomie de chacun. Ce sont des séjours de groupes dont l'accompagnement est assuré par des bénévoles et des professionnels spécialement formés aux spécificités du handicap. Cet accompagnement de « un pour un » permet de répondre aux besoins de bien-être de chacun, à travers une aide dans tous les gestes de la vie quotidienne et la mise en place d'activités adaptées à chaque situation.

Consultez le catalogue :

<https://fr.calameo.com/apf-evaison>



**Envie de partager un repas ?**

L'association Simon de Cyrène a pour projet d'ouvrir, en 2024 à Saint-Malo, des maisons partagées par des personnes porteuses d'un handicap moteur et des personnes valides.

Sans attendre, elle organise des repas suivis d'après-midi jeux le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois à Cesson-Sévigné, pour un montant de 6 euros. La même démarche existe à Saint-Malo. Il est conseillé de s'inscrire au plus tard 3 jours avant le repas en téléphonant au 06.51.67.92.40.

L'association participe également à des après-midi cinéma, ainsi le 1<sup>er</sup> avril dernier à Rennes avec la projection du film « Antarctique, aux confins du monde » en partenariat avec Connaissances du monde. Pour en savoir plus :

<https://www.simondecyrene.org/>

• **C'est quoi chanter « Le joli mois de Mai » ?**



**Paroles du Chant  
de Mai**

Le triste mois d'avril m'a été bien contraire, je n'ai pas encore vu celle que mon cœur aime, j'irai la voir, mes camarades et moi à l'arrivée du joli mois de mai (bis)

Le joli mois de mai c'est le mois des fleurettes où toutes les jeunes filles porteront leur toilette et les garçons la cocarde au chapeau et le printemps sera toujours nouveau (bis)

Le joli mois de mai où les rosiers boutonnent où les jeunes amants apportent à leurs mignonnes, en leur disant, ma mie, voilà des fleurs à l'arrivée du joli mois de mai (bis)

Le joli rossignol qui toute la nuit chante, le soir et le matin sur une épine blanche, dit par son chant, son joli chant d'amour, qu'il faut s'aimer la nuit comme le jour (bis)

Patron de la maison, vous qui avez des filles, faites-les se lever promptement, qu'elles s'habillent. Nous leur donnerons des bouquets de verdure et leurs amours seront mises en peinture (bis)

En vous remerciant de votre bienfaisance dont, nous avons chanté tous en votre présence. Nous reviendrons tous gais et doucement, l'arrivée du du joli mois de mai (bis)

Connaissez-vous cette coutume, qui, bien avant la télé et durant près de 50 ans, invitait, dans une grande partie de la Bretagne, les jeunes gens à fêter l'arrivée du printemps en chantant « le joli mois de Mai » ?

Souvenirs de Bernard et Serge de Cancale

Quelques jours avant le 1<sup>er</sup> mai, un groupe de jeunes et de...moins jeunes se retrouvait, le plus souvent dans une étable, pour répéter le chant du joli mois de mai, et pour reprendre l'expression imagée de Bernard, cela se faisait « au cul des vaches » !

Le 30 avril, la nuit tombée, nous partions à pied ou à vélo, chanter sous les fenêtres des maisons, des fermes où il y avait des filles de 18/20 ans.

Je me souviens, du lundi 30 avril 1962, Bernard et moi sommes partis de Cancale à vélo, accordéon sur le dos, à la Chapelle de la Lande à Saint Jouan des Guérets, point de ralliement des copains.

A la tombée de la nuit, nous avons commencé « la tournée », des Gâtines à Saint Père Marc en Poulet pour finir à Saint Suliac. Sous chaque fenêtre nous entamions le premier couplet de cette chanson :



Nous venons à cette heure, vous chanter tous ensemble

la chanson la plus gaie de toute cette année.

Patrons, patronne veuillez bien écouter à l'arrivée du joli mois de mai

Chanterons-je ?

**Ecouter Bernard**


**Double-cliquez sur le haut-parleur** 

Et, la réponse étant oui, nous poursuivions notre chant.

Des œufs, parfois un « petit coup à boire » et nous repartions vers d'autres maisons. L'un d'entre nous, était chargé de récolter les œufs et de les vendre, et le dimanche après-midi suivant, au bal de Château Malo, la somme ramassée était partagée.

Mais il arrivait qu'il y ait plus d'œufs cassés que d'œufs vendus !

**PETITES ANNONCES**

 **À vendre** : Véhicule TRAFIC RENAULT, parfaitement adapté au transport des personnes en situation de handicap. Suspension ambulances. Monte-charge. 186 000 kms. Diesel. Prix : 6000 € à débattre. Contact : Melaine QUINTIN : [melaine.quintin@gmail.com](mailto:melaine.quintin@gmail.com)



**La Délégation est à votre écoute et vous accueille du lundi au vendredi (09H00/12H30 - 14H00/17H30)**



- Adresse : 40, rue Danton  
35700 Rennes.
- N° tel : 02.99.84.26.66.
- Courriel : dd.35@apf.asso.fr



**STATION DE NETTOYAGE**

Un fauteuil roulant propre pour tous !



Sur Rendez-vous les Lundis et Mardis après-midi

**DONS, LEGS, DONATIONS, ASSURANCES- VIE**

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter



notre équipe locale legs et donations sans engagement de votre part et en toute confidentialité.

**Rejoignez** notre famille de cœur !


Pour plus d'informations contactez la Délégation 40, rue Danton à Rennes  
Tél : 02 99 84 26 66

ou Consultez le site: <https://apf-francehandicap35.org>

**En soutenant**

**APF France handicap**

**Vous permettez à des milliers de personnes De ne plus être seules face au handicap!**

 Délégation d'Ille-et-Vilaine  
40 rue Danton, 35700 - RENNES  
02 99 84 26 66 - dd.35@apf.asso.fr

● **Han'dizou 35** est édité au trimestre. Pour celui du 3ème trimestre 2022, merci de transmettre vos informations, réactions ou petites annonces à la Délégation, par téléphone ou par courrier, **avant le 5 Juin 2022.**

● **Bulletin édité par la Délégation APF France handicap d'Ille-et-Vilaine :** 40 rue Danton, 35700 Rennes

Tirage : 430 exemplaires

● **Directrice de publication :** Cécile Cottebrune-Desbats

● **Comité de Rédaction :** Patrick Aubry, Monique Berlan, Marie Thé Desvignes, Jean-Yves Le Houëzec, Philippe Maruelle, Brigitte Parey-Mans, Elisabeth Renaud,

**Informations sur ce numéro :**  
Cécile Cottebrune-Desbats  
**Tel : 02 99 84 26 66**

BULLETIN D'ADHÉSION	
<b>OUI, JE SOUHAITE SOUSCRIRE :</b>	<b>OUI, J'ADHÈRE AUJOURD'HUI !</b>
<p><input type="checkbox"/> Cotation individuelle à l'APF au prix de 25 €</p> <p><input type="checkbox"/> Cotation familiale* : <input type="checkbox"/> 2 personnes (40 €) <input type="checkbox"/> 3 personnes (45 €) <input type="checkbox"/> 4 personnes (60 €) <input type="checkbox"/> 5 personnes (75 €) <input type="checkbox"/> 6 personnes (90 €)</p> <p><small>Merci de rajouter sur papier libre, le nom des personnes à affilier.</small></p> <p><input type="checkbox"/> 1<sup>ère</sup> cotation à l'APF pour les 18/26 ans</p> <p><input type="checkbox"/> Abonnement d'1 an au magazine FAIRE FACE au tarif préférentiel de 22 € en tant qu'adhérent de l'APF (au lieu de 33 €)</p> <p><input type="checkbox"/> J'apporte mon soutien à l'APF (facultatif) par un don complémentaire de :</p>	<p>NOM .....</p> <p>PRENOM .....</p> <p>ADRESSE .....</p> <p>CODE POSTAL .....</p> <p>VILLE .....</p> <p>DATE DE NAISSANCE .....</p> <p>Ci-joint un chèque postal ou bancaire de ..... € à l'ordre de l'APF, que j'expédie accompagné de ce bulletin, à :</p> <p>APF Délégation d'ILLE et VILAINE 40, Rue DANTON 35700 RENNES</p>
<b>TOTAL de mon règlement :</b>	

**NUMEROS UTILES : La Plate-Forme Handi-Droits**

Une question sur vos droits ou des démarches à effectuer ?

Vous pouvez contacter la Délégation.

Tél: 02 99 84 26 66

mail: [dd.35@apf.asso.fr](mailto:dd.35@apf.asso.fr)

Des parents d'enfant en situation de handicap\* à votre écoute

N° Vert d'écoute et de soutien\*  
**0 800 800 766**

Le lundi de 9 h à 11 h  
Le mardi de 9 h à 12 h  
Le mercredi de 20 h à 22 h  
Le jeudi de 14 h à 16 h  
Le vendredi de 18 h à 20 h

Des psychologues à votre écoute :

N° Vert d'écoute et de soutien\*  
**0 800 500 597**  
Écoute Handicap Moteur

N° Vert d'écoute et de soutien\*  
**0 800 854 976**  
Écoute SEP

\* du lundi au vendredi de 13h00 à 18h00 (gratuit à partir d'un poste fixe et anonyme)